

AG CASA JOUR J!

Comme tous les ans, SUD CAM est là pour vous donner une information différente de nos dirigeants. Tout d'abord, SUD CAM note avec satisfaction l'arrêt des financements de tout nouveau projet d'extraction d'énergies fossiles de la part du Crédit Agricole et sa volonté de tripler les financements sur les énergies renouvelables.

En 2022, la direction de CA SA s'est renforcée par l'appoint de 2 Directeurs Généraux Délégués. Ils sont maintenant 4 à faire le boulot de 2. Au niveau rémunération, ils

ne se sont pas partagés à 4 la même somme car nous sommes passés de 2,74M€ en 2019 à 7,74M€ en 2023 (soit + 182%). **En** 4 ans, M Brassac a vu sa rémunération (2,6M€) progresser de 50% et M Musca (2,15M€)+ 112%.

Dans le rapport financier, nos dirigeants essaient de limiter l'écart de salaires entre les salariés et les dirigeants. Selon ce rapport, un salarié de CA SA gagnerait en moyenne 107 000€ par an. Mais, ici

dans une agence d'Orléans, le salaire est plus proche de 30 000 € brut annuel. Nous ne sommes pas loin d'un rapport de 1 à 100 entre le DG et le jeune embauché.

Dans les résolutions présentées ce jour, on trouve des possibilités d'augmentation de capital de 4,6Md€ et une ligne de 300M€ dédiée aux salariés. Quel est le but de cette augmentation de capital de 4,6Md€? Une future acquisition?

Une volonté des Caisses Régionales (regroupées au sein de l'actionnaire majoritaire SAS La Boëtie) d'accroitre leur participation financière au sein de Crédit Agricole SA? Cela fait 2 années qu'elles rachètent 1 milliard d'actions pour porter leur participation à plus de 60% sans dépasser les 65%. Elles ont largement les moyens de continuer cet investissement rentable et pour ne pas dépasser les 65%, il faut augmenter le nombre d'actions. C'est une hypothèse...



Pour l'augmentation capital réservée aux salariés, le conseil d'administration affiche une volonté de renforcer progressivement l'actionnariat salarié dans le capital de Crédit Agricole SA. Mais seulement 17% des salariés ont participé à la dernière opération car il faut avoir les moyens pour y participer : avec 30 000€ brut annuel, bon nombre de nos collègues ont, sans aucun doute, d'autres priorités.

Par contre, SUD trouve curieux qu'un membre du

conseil d'administration ne possède qu'une seule action CA SA. Rien illégal à cela : Soit il n'a pas confiance envers cette entreprise et il ferait mieux de démissionner ou il n'en a pas les moyens. Avec 3 500 euros de jetons de présence par réunion, il pourrait faire un effort et ainsi prouver aux salariés que c'est un bon investissement.





